

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|------------------|---|
| Forme du produit | : Substance |
| Nom commercial | : STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE |
| Numéro index | : 200-477-7 |
| Numéro CE | : 614-004-00-0 |
| n° CAS | : 60-41-3 |
| Code du produit | : STR13 |
| Formule brute | : C42H46O8N4S, 5 H2O |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|-------------------------------------|--|
| Catégorie d'usage principal | : Le produit est destiné à la recherche, à l'analyse et à l'enseignement scientifique. |
| Utilisation de la substance/mélange | : Réservé à un usage professionnel |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Substances chimiques de laboratoire |

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM)
143/147, bd Anatole France
93285 Saint Denis cedex
T +33(0)155873000
www.ansm.sante.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|---------------------------|------|
| Acute Tox. 1 (Oral) | H300 |
| Acute Tox. 2 (Dermal) | H310 |
| Acute Tox. 2 (Inhalation) | H330 |
| Aquatic Acute 1 | H400 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

T+; R26/28

N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE

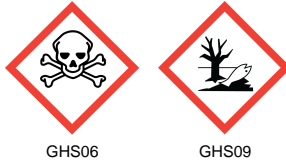
Fiche de données de sécurité

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H300 - Mortel en cas d'ingestion
H310 - Mortel par contact cutané
H330 - Mortel par inhalation
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains et toute autre zone exposée soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P284 - Porter un équipement de protection respiratoire
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P302+P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P320 - Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette)
P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)
P322 - Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette)
P330 - Rincer la bouche
P391 - Recueillir le produit répandu
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans : Déchets dangereux. Se conformer aux réglementations en vigueur

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|--|---|--------|--|
| STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE (Constituant principal) | (n° CAS)60-41-3 (Numéro CE)614-004-00-0 (Numéro index)200-477-7 | <= 100 | T+; R26/28 N; R50/53 |

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|---|--------|---|
| STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE (Constituant principal) | (n° CAS)60-41-3 (Numéro CE)614-004-00-0 (Numéro index)200-477-7 | <= 100 | Acute Tox. 1 (Oral), H300 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

3.2. Mélange

Non applicable

STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE

Fiche de données de sécurité

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation accidentelle, mettre la victime à l'air libre. Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincage à l'eau en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les verres de contact. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Les symptômes suivants peuvent se manifester: (voir section(s) : 2, 4.2). En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Voir Rubrique 2.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Petites quantités : Eau pulvérisée. Acide carbonique. Poudre sèche. Mousse. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Grandes quantités : Non applicable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Petites quantités : Utiliser un équipement de protection individuel anti-feu normal. Grandes quantités : Non applicable.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Diluer à l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Eviter le dégagement de poussières. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Eviter tout contact direct avec le produit. Grandes quantités : Non applicable.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Voir Rubriques 7 et 8.
- Procédures d'urgence : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients. Nettoyage à l'eau. S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr. Nettoyer soigneusement. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

See also sections 8 and 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Petites quantités : Voir Rubrique 1., En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Voir Rubrique 8. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter tout contact direct avec le produit.
- Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Petites quantités : Le produit doit être autant que possible manipulé sous une hotte de laboratoire.

STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE

Fiche de données de sécurité

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver : sec, Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur. Stocker en conformité avec la réglementation locale.
- Produits incompatibles : Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Le produit doit être autant que possible manipulé sous une hotte de laboratoire.
- Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3.



- Protection des mains : Gants. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent).
- Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux. DIN EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. DIN EN 13034.
- Protection des voies respiratoires : quart de masque (DIN EN 140). Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Apparence : incolore. Poudre cristalline. needles.
- M.M : 857 g/mol
- Couleur : Aucune donnée disponible
- Odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : 286 - 288 °C
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Solubilité : difficilement soluble. Ethanol.
Eau: ≥ 10 mg/l
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Log Kow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
- Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE

Fiche de données de sécurité

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Petites quantités : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons. Grandes quantités : Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Petites quantités : Aucune raisonnablement prévisible. (voir section(s) : 7).

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Petites quantités : Aucune sous utilisation normale. Grandes quantités : Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses. Oxydes d'azote. Composés sulfureux. Grandes quantités : Non applicable.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Mortel en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Mortel par inhalation.

| STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE(60-41-3) | |
|---|--|
| DL50 orale rat | 5 mg/kg |
| ATE (voie orale) | 5,000 mg/kg de poids corporel |
| ATE (voie cutanée) | 50,000 mg/kg de poids corporel |
| ATE (poussières, vapeurs) | 0,050 mg/l/4h |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé (Données manquantes) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé (Données manquantes) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé (Données manquantes) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé (Données manquantes) |
| Cancérogénicité | : Non classé (Données manquantes) |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé (Données manquantes) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé (Données manquantes) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Données manquantes) |
| Danger par aspiration | : Non classé (Données manquantes) |
| Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles | : Eviter tout contact direct avec le produit. Petites quantités : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons. Voir le chapitre premiers soins de cette fiche de données de sécurité. Grandes quantités : Non applicable. |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Petites quantités : Voir Rubrique 2. Déchets dangereux. Utiliser des récipients de rejet adéquats. Grandes quantités : Non applicable.

Ecologie - eau : soluble dans l'eau.

| STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE(60-41-3) | |
|--|-------------------------------|
| CL50 poissons 1 | 0,96 mg/l LC50-96 Hour - fish |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE

Fiche de données de sécurité

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1692
N° UN (IATA) : 1692

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : STRYCHNINE / SELS DE STRYCHNINE
Description document de transport : UN 1692 STRYCHNINE / SELS DE STRYCHNINE, 6.1, I, (C/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 6.1
Classe (IATA) : 6.1 - Matières toxiques
Étiquettes de danger (ONU) : 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : I

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :

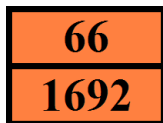


Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 66
Code de classification (ONU) : T2
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : C/E
LQ : LQ00
Quantités exceptées (ADR) : E5

14.6.2. Transport maritime

Ship Safety Act : Toxic and infectious substances/Toxic substances
Port Regulation Law : Toxic and infectious substances/Toxic substances
N° GSMU : 151

14.6.3. Transport aérien

Civil Aeronautics Law : Toxic and infectious substances/Toxic substances

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

STRYCHNINE SULFATE FOR VETERINARY USE

Fiche de données de sécurité

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

| | |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 1 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1 |
| Acute Tox. 2 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2 |
| Acute Tox. 2 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion |
| H310 | Mortel par contact cutané |
| H330 | Mortel par inhalation |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| R26/28 | Très toxique par inhalation et par ingestion |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| N | Dangereux pour l'environnement |
| T+ | Très toxique |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit